

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 1/11



Akasolv Aqua Care

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Akasolv Aqua Care

N° de l'article:

1719

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Konservierungsmittel

Produits chimiques de traitement de l'eau

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

SL: Durée de vie utile

Secteur d'utilisation [SU]

SU 4: Fabrication de produits alimentaires

Catégories de produits [PC]

PC 37: Produits chimiques de traitement de l'eau

Catégories de processus [PROC]

PROC 5: Mélange dans des processus par lots

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19: Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC 28: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 2: Formulation dans un mélange (mélanges)

ERC 4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC 8a: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC 8d: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Akadia Chemie

Innstraße 16

68199 Mannheim

Deutschland

Téléphone: (+49) 621 / 789 63 65

Télécopie: (+49) 621 / 789 70 38

E-mail: info@akadia.de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 2/11



Akasolv Aqua Care

Site web: www.akadia.de

E-mail (personne compétente): info@akadia.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Dr. A. Kilic, 24h: (+49) 172 - 630 87 97, (+49) 621 / 789 63 65 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux (conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale).

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mixture des composants subséquents et d'autres composants à faible risque.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 3/11



Akasolv Aqua Care

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-0000	[149] 2-Propanol Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 Danger H225-H319-H336	0 - ≤ 5 Pds %
n°CAS: 25988-97-0	[254] Dimethyl amine-epichlorohydrin copolymer Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 Danger H302-H400-H410	0 - ≤ 1 Pds %
n°CAS: 1802181-67-4	[253] polyhexaméthylène biguanide 20% Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Eye Dam. 1, STOT SE 3 Danger H318-H332-H335-H400-H410 Facteur M: 10	0 - ≤ 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

inconnu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 4/11



Akasolv Aqua Care

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec un matériel absorbent (terre, diatomite, agent liant pour acides, agent liant universel).

Éliminer le matériel comme déchet dangereux, selon les conditions posées par les pouvoirs publics.

Informez les pouvoirs publics en cas de dégagement de quantités élevées.

Pour le nettoyage:

utiliser de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante par renouvellement d'air ou aspiration. Éviter la formation des aérosols.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Individuellement selon le procédé d'application.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 5/11



Akasolv Aqua Care

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Éviter l'encrassement du récipient (utiliser le couvercle original). Conserver à l'écart des sources de chaleur, stocker au frais et protégé du soleil. Ne jamais rendre les quantités prélevées au bidon! Ne pas stocker sous le point de solidification. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Appropriés: les récipients en polyéthylène (HDPE, LDPE), polypropylène, PVC, verre, acier fin.

Non appropriés: les récipients en métaux autres que acier fin.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine et avec le couvercle original. Stocker dans un endroit bien ventilé apte au stockage des substances chimiques.

Informations sur l'entreposage commun:

aucun

Classe de stockage: 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Mesures hygiéniques: Tenir à l'écart des aliments, boissons et fourrage. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Produits chimiques de traitement de l'eau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	[149] 2-Propanol n°CAS: 67-63-0	② 400 ppm (980 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3



Page 6/11

Akasolv Aqua Care

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Matériau approprié:

caoutchouc butyle, caoutchouc néoprène, caoutchouc polychloroprène.

FKM (caoutchouc fluoré).

Contactez le fabricant des gants pour obtenir des informations sur le temps de pénétration du matériel.

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Respecter le concept de protection de la peau.

Protection respiratoire:

Si le produit est utilisé conforme à sa destination, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Le filtre approprié est au moins: NO-P3.

Risques thermiques:

inconnu

Autres mesures de protection:

aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir aussi section 13.

8.3. Indications diverses

n'est pas applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	6,6	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 100 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	≈ 1	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	0 - 100 %	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 7/11



Akasolv Aqua Care

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Avec une utilisation appropriée, le produit ne montre pas de réactions dangereuses. Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

inconnu

10.4. Conditions à éviter

inconnu

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

Indications diverses

aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
67-63-0	[149] 2-Propanol	DL50 par voie orale: 5 480 mg/kg (Rat) LC50 par inhalation: >25 mg/l (Rat) DL50 dermique: 13 900 mg/kg (Lapin)
25988-97-0	[254] Dimethyl amine-epichlorohydrin copolymer	DL50 par voie orale: 1 672 mg/kg (Rat) OECD 401 DL50 dermique: ≥2 001 mg/kg (Rat) OECD 402
180218 1-67-4	[253] polyhexaméthylène biguanide 20%	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat) LC50 par inhalation: 1,61 mg/l Méthode de calcul.

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 8/11



Akasolv Aqua Care

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
67-63-0	[149] 2-Propanol	LC₅₀: 9 640 mg/l 4 d (Tête de boule) LC₅₀: 9 714 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀: >100 mg/l 3 d (Scenedesmus subspicatus)
25988-97-0	[254] Dimethyl amine-epichlorohydrin copolymer	LC₅₀: 0,077 mg/l 4 d (Onchorhynchus mykiss) OECD 203 EC₅₀: 0,084 mg/l 2 d (Daphnia magna) OECD 202 EC₅₀: 0,09 mg/l 3 d (Desmodesmus subspicatus) OECD 201
180218 1-67-4	[253] polyhexaméthylène biguanide 20%	EC₅₀: 0,78 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OECD 202 EC₅₀: 0,1 mg/l 3 d (Senastrum capricarnutum) OECD 201 LC₅₀: 1,6 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
67-63-0	[149] 2-Propanol	Oui, rapide	Aucune information sur la mobilité dans le sol.
25988-97-0	[254] Dimethyl amine-epichlorohydrin copolymer	Non	
180218 1-67-4	[253] polyhexaméthylène biguanide 20%	Non	Élimination par adsorption sur boue activée. Pas de bioaccumulation. Pas de PBT ni vPvB.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 9/11



Akasolv Aqua Care

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
67-63-0	[149] 2-Propanol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
25988-97-0	[254] Dimethyl amine-epichlorohydrin copolymer	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
180218 1-67-4	[253] polyhexaméthylène biguanide 20%	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

le traitement des déchets doit se passer en conformité avec les règlements des pouvoirs publics.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
16 10 03 *	Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

aucun

Code des déchets conditionnement:

15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
----------	--

Remarque:

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV:

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Autres recommandations de traitement des déchets:

aucun

13.2. Informations complémentaires

Mesures exceptionnelles pour l'élimination ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 10/11



Akasolv Aqua Care

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

n'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

Une autorisation n'est pas nécessaire au présent moment.

Limites d'utilisation:

Uniquement approprié pour l'utilisation industrielle.

Autres réglementations (UE):

La classification et étiquetage du produit est conforme avec la réglementation CLP (EG/1272/2008). Les composants sont, si requis, (pré)registrés selon REACH EG/1907/2008.

15.1.2. Directives nationales

[FR] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

15.3. Informations complémentaires

aucun

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de sécurité a été générée en utilisant les fiches de sécurité des fournisseurs de matériel et les informations données par la base de données GESTIS (<http://gestis.itrust.de>) de la DGUV (cooperative allemande des assurances contre les accidents)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 nov. 2018

Date d'édition: 13 nov. 2018

Version: 3

Page 11/11



Akasolv Aqua Care

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Les utilisateurs doivent être entraînés pour assurer une manipulation sûre avant le travail.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente